

COMMUNE DE TOMBEBOEUF

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Tombeboeuf s'est réuni en Mairie le lundi 10 octobre 2016 à 20 h 30 sous la présidence de M. Claude MOINET, Maire.

Présents : Mme DELAUNAY Adeline. Mrs MOINET Claude, BOLZON Jean. CHIARADIA Jacques, GERAUD Philippe, JANRAY Stéphane, LAMY Etienne, MICHELIN Dominique, NEGRE Cyril, DE NARDI Bernard.

Secrétaire de séance : Mr CHIARADIA Jacques.

Après lecture du dernier compte rendu, et après l'avoir signé, M NEGRE traite le compte rendu de « torchon ».

Mr MOINET ouvre la séance.

Réhabilitation Salle des Sports

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'aménagement de la Salle des Sports (vestiaires, sanitaires, douches et réfection des sols).

Projet n'ayant pas été retenu l'année 2015 par la Sous-Préfecture ainsi que le Conseil Départemental concernant les demandes de subvention.

Monsieur le Maire explique qu'une étude a été réactualisée avec le chiffrage du projet.

Celui-ci s'élève à un montant total de 262 429,39 € HT soit 314 915,39 € TTC.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, donne son accord pour le projet susdit [vote : Pour 7, Contre 3, Abstention 0.]

Le Conseil décide de repropose un dossier de demande de subvention à M le Sous-Préfet le Président du Conseil Départemental, la réserve parlementaire ainsi qu'à M le Président de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Ouverture bureau de la poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de la direction de la poste qui lui propose deux solutions concernant les horaires de celle-ci, à savoir :

- Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 lui assurant que pendant 2 ans le bureau de poste sera conservé.

ou

- Ouverture du bureau du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et ne peut lui garantir que le bureau soit conservé en l'état actuel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré propose à l'unanimité l'ouverture du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 considérant que le samedi est plus approprié pour la population active.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibéré concernant l'agenda d'accessibilité programmé suite au dossier déposé en préfecture : Agenda proposé par le cabinet d'architecte, retenu par le Conseil Municipal.

2017 : Ecole

2018 : Mairie

2019 : Eglise, Cimetière

2020 : Salle des Sports

2021 : Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'agenda d'accessibilité.

Approbation modification statutaire et extension du périmètre Syndical Eau 47 à compter du 1^{er} janvier 2017

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur l'extension du périmètre syndical d'EAU 47, et la modification des statuts du Syndicat EAU 47.

Il explique que les communes de la région du Mas d'Agenais composé de 7 communes Calonges, Lagruère, Mas D'agenais, Monheur, Razimet, Senestis et Villeton, ainsi que les Communes de Sainte Bazeille et Villeneuve sur Lot (centre-ville) ont sollicité leurs adhésions et transferts de compétences eau potable à EAU 47.

La communauté de Communes de Fumel sollicite à la fois son adhésion et un transfert de compétence assainissement collectif et non collectif au Syndicat.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les modifications et extension du périmètre Syndicat.

Site Internet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la commande à la société INDY System, pour la création d'un site internet de la commune dont le coût s'élève à 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

Borne recharge véhicules électriques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Tombeboeuf a été retenue par le SDEE pour la création d'une borne de recharge de véhicules électriques et que prochainement le lieu sera défini. M. le Maire propose la place du Basket.

Personnel école

Monsieur le Maire informe les élus du changement de personnel à l'école ; Mme Céline MARSETTI est remplacée par Mme Manon PRIOU et Mme BARROIS Micheline est remplacée par Mme Muriel DURAND.

Monsieur NEGRE demande la parole, M. le Maire lui accorde.

Il demande : 1^{ere} chose : Comment les enfants sont t'ils assurés pendant les TAP ?

2^{eme} chose : Pourquoi ne pas demander aux intervenants extérieurs TAP un extrait de leur casier judiciaire ainsi que leur assurance ?

Après débat, M. le Maire prendra les renseignements nécessaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.